

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 691 nommant un membre au conseil d'arbitrage.

n° 691

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret, du 22 mai 1936 organisant le travail en Côte française des Somalis, rendu applicable par arrêté n° 160 du 6 février 1947

Vu l'arrêté n° 728 du 27 juin 1947 nommant les assesseurs au conseil d'arbitrage

Vu le décès de M. Durai Siinrireh, assesseur titulaire au conseil d'arbitrage

Sur la proposition de M. l'administrateur commandant le cercle de Djibouti lettre n° 1046 du 16 juin 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Ahmed Ali Barion est nommé membre titulaire du conseil d'arbitrage de la Côte française, des Somalis, en remplacement de M. Darar Samireh, décédé.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.